



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2018

~~~~~

Date de convocation : 9 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur Manuel IMBERT, absent retardé excusé qui avait donné son pouvoir à Monsieur Dominique JOUVE.

Monsieur EMERIAU était absent.

M. Patrick BLANCHET a été nommé secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

En préambule, le Maire sollicite les élus pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, l'autorisation d'effectuer des dépenses en investissement avant le vote du budget 2018. Avis favorable à l'unanimité.

### **1) Compte-rendu du conseil du 27 Novembre 2017**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2) Budget Eau et Assainissement : abrogation de la délibération 2017-58**

Le Maire rappelle la décision prise lors de la séance du 27 novembre 2017, de provisionner 30 000 € pour une recherche de nouvelle ressource en eau sur le budget 2017 eau et assainissement.

Compte- tenu des observations du Centre des Finances Publiques sur la légalité de cette démarche, le Maire demande aux élus d'abroger la délibération et de prévoir la somme nécessaire au budget 2018.

Avis favorable à l'unanimité.

### **3) Budget Eau et Assainissement : amortissements**

Le Maire explique aux élus qu'il y a lieu de procéder à l'amortissement des travaux du réseau d'assainissement.

Compte-tenu qu'une délibération incomplète a été prise il y a plusieurs années, le Maire propose d'en établir une nouvelle, réactualisée.

Il suggère un amortissement d'une durée de 10 ans pour les pompes de relevage et de 50 ans pour les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **4) Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.**

Le maire rappelle aux élus que le vote du prochain budget n'aura lieu qu'au mois d'avril. Afin de régler des factures relatives à certains travaux d'investissement qui seront inscrits dans le budget 2018, il sollicite l'autorisation de liquider et mandater cette dépense d'investissement avant de voter le budget 2018, dans la limite de 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

### **5) Motion Loup.**

Le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de l'association des Maires de la Drôme, relatif à la situation des éleveurs de la Drôme au regard de la présence du loup.

Le Maire donne lecture du courrier de l'association des maires de la Drôme, qui lors du congrès départemental a choisi de soutenir l'USAPR (Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales) et de la proposition de délibération, exposant de porter la parole des élus locaux auprès du gouvernement, afin de peser sur le « plan loup 2018-2023 » et de faire évoluer la législation nationale et européenne, sans prôner l'éradication de l'espèce loup, mais en défendant en priorité les activités humaines.

Avis favorable à 9 voix et 3 abstentions.

### **6) Rythmes scolaires.**

Le Maire rappelle que le gouvernement a donné aux communes la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

Cette décision modifierait dès lors l'organisation des TAPS mise en place à Venterol.

Les parents, consultés en décembre par la directrice de l'école, au sujet uniquement du choix d'un retour à la semaine de 4 jours, ont répondu favorablement à 64 % et négativement à 36 %.

Une seconde concertation avec la mairie, les instituteurs et les parents a eu lieu, évoquant l'incidence de cette décision sur le fonctionnement actuel des TAPS et de la garderie. Les parents doivent se concerter et donner leur décision finale lors du conseil d'école, reporté au 25 janvier prochain.

Cette décision entrainera éventuellement la suppression d'un poste, et les parents devront s'engager plus fortement sur l'utilisation du système de garderie en place à la prochaine rentrée scolaire.

## **7) Dossiers en cours.**

1/ : Projet Saint Jean : DAH et Habitat Dauphinois ont décidé d'acquérir les terrains et de lancer les constructions. Les travaux devraient commencer lors du premier semestre 2019.

2/ : Eau potable : le maire informe les élus des impayés des factures d'eau et d'assainissement. Il a été contraint de mettre en place une procédure. Les abonnés ont régularisé leur situation sauf un.

3/ : Chapelle Sainte Perpétue : les travaux sont terminés et l'inauguration est programmée le 4 mars prochain, en présence de l'Evêque.

4/ : Tracés au sol : emplacements de stationnement prochainement matérialisés Place du château ainsi que les voies de circulations au droit du cimetière.

5/ : Chicane de Novézan : des représentants du service du Département sont venus constater le problème, et se sont engagés à le résoudre dans en élargissant la voie.

6/ : Maryse BONNEVIE a assisté à une réunion avec l'APAVEN et la Conservation du Patrimoine, afin de faire le point sur les travaux réalisés à la Chapelle Sainte Perpétue et les subventions. Trois autres points ont été évoqués : la réfection de l'enduit extérieur à la chaux, l'éclairage à l'aide de capteur solaire et de leds, ainsi que la création d'une ouverture vitrée dans la porte existante, permettant d'admirer les peintures depuis l'extérieur du bâtiment.

7/ : Chauffage église : différents devis ont été sollicités en mode gaz et mode électricité, et sont en attente de transmission.

8/ : Idem pour une alarme anti intrusion pour l'école communale.

9/ : Rond-Point de Novézan : des devis relatifs à l'achat des plantes sont à l'étude, et une réunion est programmée avec la MFR de Richerenches, en charge de la réalisation du projet.

10/ : L'égouttage des platanes sur la place du château est programmé les 25 et 26 janvier prochains.

11/ : Le remblayage du chemin de Serre Long au départ de la route de Vinsobres sera prochainement effectué.

12/ : Recalibrage de la RD 538 : aucune information de la part des services du Département.

13/ : Un logement communal vient de changer de locataires. Des travaux d'entretien et notamment le changement d'évier et la pose de placards sont prévus rapidement

14/ : Une minuterie sera installée sur le projecteur extérieur de l'école, pour une meilleure gestion de la consommation électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 26 février 2018 à 18h30.**